

Rapport
d'activités
IQRDJ
2020-2021



Préparé par Maya Cachecho et Pierre Noreau

Table des matières

L’Institut québécois de réforme du droit et de la justice	p.4
Priorité 1 — Financement de l’Institut et partenariat	p.5
Priorité 2 — Communications	p.6
Priorité 3 — Recherche	p.6
1- Projet de recherche 1 : justice de proximité	p.6
2- Projet de recherche 2 : justice en temps de COVID	p.7
3- Projet de recherche 4 : droit en temps de crise	p.7
4- Projet de recherche 3 : acte notarié électronique	p.8
5- Projet de recherche 5 : caméras portatives des policiers	p.9
Priorité 4 — Consultation publique	p. 10
1- Forum citoyen	p.10
2- Agoras thématiques	p.11
3- Carrefour des réformes	p.11
4- Grande Assemblée de la Justice	p.11
5- Conduite d’une étude par sondage	p.13
Priorité 5 — Collaborations externes	p.13
Priorité 6 — Gouvernance, fonctionnement, administration et embauches	p. 14
1- Gestion générale	p.14
2- Gouvernance de l’Institut	p.14
3- Activités des instances	p.16
4- Personnel administratif et de recherche	p.16
Annexes	p.18

L’Institut québécois de réforme du droit et de la justice

Créé en 2018, l’*Institut québécois de réforme du droit et de la justice* (IQRDJ) est un organisme indépendant de réforme et de recherche. Il œuvre à l’adaptation continue de la législation et du système judiciaire à la réalité contemporaine dans la perspective d’un plus grand accès des citoyens au droit et à la justice et favorise la participation publique dans l’orientation et la définition des lois.

Financé d’une manière qui assure son autonomie, l’IQRDJ mobilise des compétences dans toutes les Facultés de droit au Québec, et, au-delà des sciences juridiques, dans plusieurs autres disciplines et domaines de la connaissance. Il fait appel à l’expertise des praticiens. La nature interdisciplinaire et comparative de ses travaux ouvre la porte à un élargissement des visées de la recherche juridique. Les recherches menées par l’IQRDJ sont conduites dans le respect des conditions éthiques de la recherche.

Ses travaux documentent les grandes orientations susceptibles de fonder les futures législations. Collaborant avec des organismes remplissant la même mission, au Canada et à l’étranger, il s’intéresse notamment à l’harmonisation des normes dans une perspective qui est au cœur de la tradition juridique québécoise.

L’Institut accorde une importance centrale à la consultation et à la participation publique, chaque fois que ses travaux exigent une meilleure compréhension des attentes sociales en matière de droit et de justice. Il encourage sous diverses formes la prise en compte des attentes de citoyens à l’égard des lois.

L’Institut entretient des relations permanentes avec tous les segments du monde juridique et de la société civile, de manière à s’assurer de la pertinence sociale de ses travaux.

Priorité 1 : financement de l'Institut et partenariat

L'Institut québécois de réforme du droit et de la justice poursuit ses activités avec le soutien de plusieurs ministères et plusieurs organismes québécois et canadien. Cette diversité de financement est une condition de son indépendance.

L'IQRDJ tient à remercier les contributions financières du *Ministère de la Justice du Québec*, du *Ministère de la Justice du Canada*, de la *Chambre des notaires* et de la *SOQUIJ*, le Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal et le projet ADAJ qui soutiennent financièrement le fonctionnement et la mission de l'Institut.



Les démarches auprès des acteurs publics et institutionnels susceptibles de favoriser le financement, le développement des activités et de recherche de l'Institut ont été nombreuses et continues, tout au cours de l'année 2020-2021. De façon schématique, on peut y distinguer les échanges impliquant : les acteurs gouvernementaux, les ordres professionnels, les représentants d'organismes de justice et les universités, et les acteurs rassemblés autour du Forum citoyens et la Grande Assemblée de la justice. Ces démarches ont particulièrement servi à nous assurer la contribution des Facultés de droit et Départements de sciences juridiques des universités du Québec et d'Ottawa, du Secrétariat aux affaires canadiennes du Québec et de la Fondation du Barreau au financement du projet 3 sur les *Régimes d'exception en contexte de crise*.



Priorité 2 : communication

La communication publique est une exigence inhérente aux activités de recherche et de participation de l'Institut dont la fonction est de nature collective. Les rapports de recherche produits à la demande de l'Institut ont ainsi vocation à être publiés, et les événements de consultation initiés par l'IQRDJ sont de nature publique.

Sur plan des communications, l'IQRDJ alimente de façon continue un site WEB : <https://www.iqrdj.ca/>, où sont affichés les rapports de recherche produits par l'Institut et les conclusions de ses activités de consultation.

L'Institut produit également une infolettre. Ainsi, en 2020-2021 deux infolettres ont été conçues, rendues publiques et expédiées aux abonnés du Site : [en octobre 2020](#) et [avril 2020](#). Elles rendent compte de toutes les activités de l'IQRDJ : projets de recherche en cours, résultats des consultations publiques, [données de sondage](#), etc. Une troisième lettre est en préparation, dont la parution est prévue pour juin. Elle porte sur les priorités de réforme adoptées lors de la Grande Assemblée du Droit et de Justice organisée par l'IQRDJ.

En 2020-2021, l'IQRDJ a publié des communiqués de presse (Annexe 1), publié dans les [quotidiens nationaux](#) et a donné plusieurs entrevues dans les médias spécialisés, tant sur la [mission](#) de l'Institut que sur ses activités de [consultation publique](#).

L'Institut engagera pour la période 2021-2021, une responsable à la communication pour alimenter et enrichir le contenu du site internet, réaliser des documents et outils de communication et assurer une présence continue de l'IQRDJ sur les réseaux sociaux : LinkedIn, Facebook, Instagram et Twitter.

Priorité 3 : recherche

La première des missions de l'*Institut québécois de réforme du droit et de la justice* est la conduite de travaux de recherche interdisciplinaires sur les conditions d'évolution et de réforme de la législation et de la justice.

L'année 2020-2021 a été particulièrement riche, tant en regard des projets développés que des activités de recherche menées et conclues par une grande diversité d'équipes.

1- Projet de recherche : justice de proximité

À la demande du ministère de la Justice du Québec, l'IQRDJ poursuit la réalisation du projet *Justice de proximité*. Cette étude est fondée sur l'évolution des cours municipales au

Québec dans le cadre d'une analyse comparée. La recherche est composée de quatre chantiers :

Chantier 1 : Une étude de contenu et une synthèse des travaux réalisés au sujet de la réforme de la justice municipale au cours de la période 2000-2020 :

Ce chantier a été complété avec succès et a été accepté par le Comité scientifique. Il est rédigé par le professeur Guillaume Rousseau de l'université de Sherbrooke. Le Rapport final a été envoyé au MJQ.

Chantier 2 : Une étude comparée, des modèles, des structures, des instances et des services de justice de proximité au sein d'autres juridictions :

Un premier projet de Rapport a été préparé par le professeur Stéphane Bernatchez, de l'Université de Sherbrooke (200 pages). Il est présentement en voie d'une version finale à soumettre au Comité scientifique en mois de juin 2021.

Chantier 3 : Une étude des décisions prises par certaines cours municipales québécoises

Il s'agit d'une étude comparée réalisée sur un échantillon raisonné et représentatif des décisions prises par certaines cours municipales québécoises, en regard de certaines infractions types, de manière à en apprécier la stabilité et l'harmonisation. Elle dirigée par les professeurs Chloé Leclerc de l'Université de Montréal et Dominique Bernier de l'UQAM ;

Chantier 4 : Une analyse des délais judiciaires en matière de justice municipale :

Le chantier est fondé sur l'analyse comparée des juridictions municipales, sur une période à déterminer en fonction de la mise à disponibilité des banques de données judiciaires. Il est dirigé par les professeurs Chloé Leclerc de l'Université de Montréal et Dominique Bernier de l'UQAM.

Les rapports des chantiers 1 et 2 ont été déposés respectivement en février et juin 2021. Les chantiers 3 et 4 connaîtront une suite au cours de l'année 2021-2022, alors que l'accès aux bases de données d'une quarantaine de cours municipales est rendu possible grâce à la collaboration du ministère de la Justice, de SOQUIJ, de la juge en chef adjointe de la Cour du Québec responsable des cours municipales, et des greffes des différentes cours.

2- Projet de recherche : justice en temps de Covid

Ce projet visait à inventorier les régimes procéduraux d'exception susceptibles de permettre un traitement judiciaire, pré-judiciaire (PRD) ou hybride (combinant intervention judiciaire et PRD) des litiges qui naîtront dans la foulée du COVID-19. Plus précisément, l'IQRDJ avait pour mandat de :

Proposer un inventaire des différents moyens permettant un règlement plus rapide et efficace des litiges tout en diminuant le fardeau sur le système de justice de manière à rencontrer les exigences supplémentaires nées de la récente période de pandémie ;

Favoriser le développement d'un consensus entre les parties prenantes du système de justice sur les moyens de gérer les litiges de la période post-Covid.

Cet inventaire a pris la forme d'un état des lieux, tirant sa source d'un tour de la littérature disponible au Québec et à l'étranger. Il propose un exposé schématique et succinct des avenues déjà envisagées ou des procédures développées dans le cadre de situations équivalentes au Québec et au sein d'autres juridictions. On tient compte des contextes mettant le système de justice devant un nombre important de litiges, apparus dans la foulée d'un épisode social inhabituel : catastrophes naturelles, événements de portée nationale, événements mettant en cause la sécurité publique, etc. S'agissant de litiges dont l'origine est parfois commune, parfois diversifiée, le rapport de cet inventaire repose essentiellement sur les trajectoires procédurales susceptibles d'en accélérer la résolution plutôt que sur les questions de droit substantiel.

Cette étude a été réalisée par la professeure Catherine Piché de l'Université de Montréal. [Le rapport de recherche](#) a été déposé et est devenu public le 15 juin 2021.

3- Projet de recherche : droit en temps de crise

Ce projet est le premier projet de recherche initié par l'IQRDJ. Conçu par les professeurs Pierre Noreau et Catherine Piché puis voté par les différentes instances de l'Institut. Il a fait l'objet de subventions du *Secrétariat des relations canadiennes*, de la Fondation du Barreau du Québec. L'Institut y consacre la totalité des financements de six Faculté de droit et Département des sciences juridiques du Québec et d'Ottawa.

Le projet concerne la définition des paramètres d'un régime d'exception applicable à la gouvernance publique et juridique de la société québécoise en contexte de crise. En effet, la pandémie en cours a démontré les limites d'un régime de gouvernance essentiellement centré sur la santé publique, de même qu'elle pose la question de l'action publique dans le cadre de crises susceptibles de frapper ultérieurement la société québécoise, qu'elle soit d'origine économique, informatique, environnementale, financière, etc. Cette question est

en lien avec les mécanismes juridiques et politiques nécessaires à une réponse adaptée au contexte institutionnel québécois et au contexte fédéral.

Les résultats de la recherche prendront la forme d'un Rapport Public de recherche avec des recommandations (courant 2023) proposant deux ou trois modèles de régime d'exception applicables à la gouvernance politique et juridique de la société québécoise en contexte de crise. La recherche sera conduite dans le cadre de quatre chantiers de recherche :

Chantier 1 : Un retour sur l'expérience COVID-19

Chantier 2 : La conduite d'une recherche internationale de droit comparé

Chantier 3 : L'analyse des mécanismes et des conditions de prise en charge des litiges post-COVID-19

Chantier 4 : La rédaction d'un rapport synthèse schématisant les modèles étudiés avec leurs effets attendus et leurs difficultés et limites particulières

Une équipe *interfacultaire* est en cours de formation pour la réalisation de cette étude qui sera conduite tout au cours de l'année 2021-2022 et de l'année 2022-2023.

4- Projet de recherche : l'acte notarié électronique — l'état des lieux

Ce projet a été réalisé sous la direction des professeures Charline Bouchard de l'Université Laval, et Naivi Chikoc Barreda de l'Université d'Ottawa.

L'objectif de ce projet était de réaliser une recherche sur les solutions numériques dans la transmission des actes notariés au Québec, en droit comparé.

Le projet trouvait sa source dans les récents arrêtés ministériels autorisant la clôture d'un acte sur support informatique dans la foulée de la pandémie associée au COVID 19¹ (Arrêté numéro 2020-010 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 27 mars 2020 et Arrêté 2020-4304 du ministre de la Justice en date du 31 août 2020). Ces décrets prévoient notamment qu'un notaire est autorisé à distance à clore un acte notarié sur un support technologique. Le projet prévoyait :

Étudier les juridictions où de telles procédures technologiques existent déjà, en tenant compte de la situation des États suivants, qui sont tous des juridictions de droit civil : Espagne, France, Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Estonie, Suisse, Italie, Brésil, Mexique et Argentine.

Concevoir un tableau comparatif des notariats latins de ces différents pays, de manière à établir des comparables – à haut niveau - permettant d'alimenter la

réflexion sur les grandes orientations, susceptibles d’être empruntées, au Québec, en matière d’actes notariés dématérialisés.

Le rapport de recherche a été déposé en décembre 2020 et transmis au ministère de la Justice du Québec.

5- Projet de recherche : caméras portatives des policiers

Le projet porte sur le de caméras portatives (parfois appelées caméras corporelles) dans le cadre des activités policières courantes, au Québec. Il est le produit d’un mandat confié à l’Institut par le ministère de la Sécurité publique.

Il prévoit plus spécifiquement la tenue de trois chantiers de recherche complémentaires permettant de documenter la « réception sociale » de ces nouvelles technologies, les effets associés à leur implantation et à leur usage sur la pratique policière, et les effets du recours à ces appareils sur la nature (la structuration et la régulation) des relations entre policiers et citoyens. Les données tirées de chaque chantier permettront une analyse croisée des dimensions reliées à l’implantation et à l’usage de ces caméras. Le projet est fondé sur les données tirées de 4 projets pilotes initiés par la Sureté du Québec dans les MRC de Rimouski-Neigette, Vallée de l’Or, Beauharnois-Salaberry et Drummond.

L’objectif du projet est essentiellement descriptif. Il s’agit de documenter les effets observables d’une nouvelle pratique, sur les représentations et les pratiques sociales reliées au travail policier. Il n’a pas pour fonction la proposition de recommandations ou d’orientations particulières, mais offrira une mesure objective du phénomène. L’étude conduira à la rédaction de deux rapports, un premier prévu pour le mois de février 2022, et un second pour le mois août 2022, qui tous deux seront rendus publics.

Les trois chantiers du projet prévoient

[Chantier 1](#) : L’administration d’un sondage populationnel dans chaque MRC ;

[Chantier 2](#) : La conduite d’entrevues auprès des policiers utilisateurs ;

[Chantier 3](#) : Une étude des interactions entre policiers et citoyens.

Le projet donnera lieu à la constitution, en juin 2021, d’une équipe formée notamment dans le domaine de la criminologie.

Priorité 4 : consultation publique

La mission de l'Institut vise un plus grand accès au droit et à la justice. Il doit cependant s'assurer de la contribution directe du public à la définition de ces orientations. La tenue d'une grande rencontre publique, prévue dès la création de l'Institut, a été réalisée en mars 2021 sous le nom de : *Grande Assemblée de la justice*. Organisée avec la collaboration de l'Institut du Nouveau Monde, elle a permis de consulter les citoyennes et citoyens sur les priorités de l'Institut et les attentes du public à l'égard de la législation et de la justice (Annexe 2).

L'objectif de la Grande Assemblée était de définir les orientations, les thèmes, et les enjeux susceptibles d'orienter les priorités futures de l'Institut. Il s'agissait aussi de faire connaître l'Institut dans l'espace public et de créer des partenariats, tant au sein de la communauté juridique (déjà largement représentée au sein de l'Institut) qu'au sein de la société civile. L'organisation de la Grande Assemblée a également permis de repérer les membres qui pourraient contribuer aux activités de la *Commission consultative permanente* dont les règlements généraux prévoient la création.

Toute la démarche menant à la Grande Assemblée a été balisée pour des formes et des occasions précises de délibérations, d'échanges et de décisions, ou on a dû tenir compte du contexte imposé par la pandémie. Se sont ainsi succédé : la tenue d'un Forum citoyen (30 octobre 2020), la conduite de 5 Agoras thématiques (février 2021), l'animation d'un Carrefour de discussions numérique (mars 2021) et de la tenue de la Grande Assemblée du droit et de la justice elle-même (19 mars 2021). Ces différentes étapes sont rapidement rappelées dans le cadre du présent rapport d'activités.

1— Le Forum Citoyen

Le 30 octobre 2020, l'IQRDJ organisait le **Forum citoyen** (Annexe 3) qui allait contribuer à identifier une première série de priorités thématiques en matière de droit et de la justice en donnant l'occasion à près de 70 participants et participantes de faire part de leurs besoins, attentes et préférences concernant l'avenir des lois et des tribunaux au Québec. Un [rapport synthèse](#) rend compte des conclusions du Forum.

La Forum avait lui-même été précédé d'une table ronde sur les enjeux entourant l'avenir du droit de la justice et mettant à contribution Me François Rolland, le Professeur Pierre Trudel, de l'Université de Montréal et la Directrice générale du Centre de justice de proximité du Grand Montréal, Me Jennifer Fafard-Marconi.

2— LES AGORAS THÉMATIQUES : CINQ AGORAS

De manière à donner corps aux nombreuses avenues explorées par le **Forum citoyen**, l'IQRDJ organisait en février 2021, cinq **Agoras thématiques** qui ont permis d'approfondir les suggestions formulées lors du Forum. Des représentants et des représentantes de groupes sociaux et du monde juridique ont été réunis pour discuter de 5 cinq thèmes distincts (Annexe 4) :

- La culture juridique ;
- La participation citoyenne ;
- La conception des lois,
- L'innovation législative
- La « transition » de la Justice.

Quinze propositions de réforme ont ainsi pu être dégagées en vue de la **Grande Assemblée du Droit et de la Justice** du 19 mars 2021.

3— LES CARREFOURS DES RÉFORMES : du 4 au 18 mars 2021

De manière à ouvrir la discussion sur les propositions développées par les Agoras de février, l'Institut a structuré, du 4 au 18 mars 2021, un espace de discussion en ligne invitant les participants à *la Grande Assemblée du droit et de la justice* de donner leur avis sur ces propositions : *Le Carrefour des réformes*.

Les commentaires formulés dans le cadre du **Carrefour des réformes** serviront à éclairer l'IQRDJ pour la mise en œuvre des propositions adoptées (Annexe 5)

4— LA GRANDE ASSEMBLÉE DE LA JUSTICE

La **Grande Assemblée du Droit et de la Justice** a été tenue le 19 mars 2021. Elle a pu bénéficier de la présence de la Juge en Chef du Québec, l'Honorable Manon Savard, de celle du ministre de la Justice du Québec Simon Jolin-Barette et du Ministre de la Justice du Canada, David Lametti. Les échanges ont été animés par Me Yolande James et la procédure d'adoption des résolutions a été présidée par Me Nathalie Desrosiers.

L'objectif de cette consultation était de réunir des personnes, provenant des sphères civiques, communautaires, économiques, professionnelles, gouvernementales et académiques, en vue de définir des priorités thématiques en matière de réforme du droit et de la justice (Annexe 6).

La **Grande Assemblée du Droit et de la Justice** de l'IQRDJ du 19 mars 2021 a ainsi réuni plus de 150 personnes provenant de toutes les sphères de la société. Ils ont été invités à valider des priorités thématiques dégagées lors du Forum citoyen et des Agoras thématiques. Ces priorités inspireront le programme des activités de l'IQRDJ en matière de réforme du droit et de la justice. Les 15 résolutions soumises au vote des participants lors de la *Grande Assemblée* (Annexe 6 h) ont par la suite fait l'objet d'une priorisation par les membres du Conseil de l'Institut, dont voici l'ordonnancement :

Tableau 1. : Priorisation des résolutions de la Grande Assemblée

Priorités	Propositions
# 1	Q8 Analyser les supports qui rendraient la présentation des textes de loi plus intelligible pour les citoyens et les citoyennes, en privilégiant notamment l'organisation de l'information, l'utilisation des technologies numériques et la production de documents d'accompagnement.
# 2	Q12 Cibler notamment les groupes vulnérables, les populations régionales et les communautés autochtones dans tout projet visant un meilleur accès au droit, qu'il soit limité par l'analphabétisme, les inaptitudes numériques, les difficultés linguistiques ou l'isolement géographique, particulièrement en diversifiant le rôle des juristes œuvrant au sein des cliniques juridiques et des organismes sans but lucratif.
# 3	Q13 Établir un bilan des innovations qui ont été introduites au cours des dernières années dans le système de justice, y compris en matière de justice alternative, pour repérer les progrès réalisés et les lacunes à combler.
# 4	Q14 Étudier les pratiques juridiques contemporaines dans une perspective visant à rendre ces services abordables et proportionnés aux besoins réels et diversifiés des citoyens et citoyennes, de même que les mécanismes efficaces de contrôle de ces pratiques.
# 5	Q3 Explorer les modes d'intervention sociale permettant d'aborder les questions juridiques dans une perspective transversale, en favorisant tout particulièrement une prise en charge multidisciplinaire et interprofessionnelle des réalités vécues par les citoyens et les citoyennes.
# 6	Q4 Réaliser un bilan des formes de participation déjà expérimentées au Québec et à l'étranger, des principes sur lesquels elles reposent, et de leur potentialité à permettre aux citoyens et aux citoyennes de contribuer concrètement à l'élaboration des lois.
# 7	Q1 Répertorier les modèles de diffusion existants en matière d'information juridique, de manière à en faciliter l'accès, tant en milieu scolaire qu'au sein de la société, et qu'à cette fin il constitue une table de concertation regroupant les parties prenantes : citoyens et citoyennes, organismes sans but lucratif, ordres professionnels, magistratures, ministère de la Justice, ministère de l'Éducation, etc.
# 8	Q6 Expérimenter un dispositif de consultation législative et de suivi des recommandations qui en sont issues, favorisant l'inclusion des citoyens et des citoyennes de toutes conditions sociales, en explorant notamment les possibilités offertes par les technologies numériques.
# 9	Q10 Dresser un portrait des options législatives qui permettraient de renforcer la protection de l'environnement, d'assurer l'autonomie alimentaire et de mettre en œuvre les droits économiques, sociaux et culturels reconnus sur le plan international.
# 10	Q2 Examiner les stratégies et les moyens utilisés par les intermédiaires du droit, qu'ils soient juristes ou issus d'autres professions (infirmières, travailleurs sociaux, etc.), pour transmettre auprès de la population une information juridique adaptée à chaque situation concrète.
# 11	Q15 Identifier les moyens favorisant l'articulation des entités, des activités et des ressources de proximité engagées dans le domaine de la justice : plateformes d'information, organismes sans but lucratif, Centres de justice de proximité, bureaux d'aide juridique, tribunaux et greffes de toutes les juridictions, etc.
# 12	Q9 Lancer un projet pilote invitant des députés, des légistes, des juristes, des citoyens et des citoyennes à réécrire dans une forme plus claire une loi déjà en vigueur, servant de base à un projet de loi sur la réécriture des textes législatifs les plus directement destinés aux citoyens et aux citoyennes.
# 13	Q11 Inventorier des mécanismes juridiques susceptibles de rendre les institutions publiques imputables du respect des lois et des règlements en vigueur, notamment en mettant leur mise en œuvre à l'abri des conflits d'intérêts et des intérêts établis.
# 14	Q5 Promouvoir le développement d'une culture de la participation en matière de droit et de justice, favorise la concertation des organismes de participation citoyenne, et suscite l'ouverture du monde politique et juridique à cette participation.
# 15	Q7 Établir un panorama des programmes destinés à former les rédacteurs des lois (élus, fonctionnaires et légistes), notamment en ce qui a trait aux contenus qui doivent figurer dans chaque texte législatif, et aux manières de communiquer clairement les objectifs de la loi aux citoyens et citoyennes.

5— Conduite d'une enquête par sondage

En préparation des échanges qui allaient animer le Forum citoyen, les Agoras, le Carrefour des réformes et la Grande Assemblée l'IQRDJ a mené un important **sondage mené auprès d'un échantillon représentatif de la population adulte** du Québec (n : 1250).

L'enquête a été administrée par la firme SOM, du 13 au 27 janvier 2021. Les 1 250 participants à l'enquête, qui y ont participé étaient constitués de répondants de la RMR de Montréal (n : 557), de la RMR de Québec (n : 140) ou résidents dans les régions au Québec (n : 553) choisis aléatoirement. L'échantillon bénéficiait d'une marge d'erreur maximale de 3,2 %. Le questionnaire, constitué d'une soixantaine de variables (incluant les données sociodémographiques), a été administré par téléphone.

L'analyse de ce sondage a permis d'étudier les attentes du public en matière de réforme du droit. Elle a permis aussi de mesurer les attentes, les perceptions, les attitudes et les opinions des citoyens à l'égard du système de justice. On y a distingué les citoyens qui bénéficient d'une expérience personnelle de la justice : soit comme parties à une action, témoins, observateurs ou personnes qui en accompagnaient d'autres.

Les résultats et l'analyse du sondage ont été présentés aux membres du Conseil de l'Institut et affichés sur notre site en date du 16 février 2021 (Annexe 7). Ils ont également fait l'objet d'articles dans les [quotidiens](#) et les [publications spécialisées](#). Ils ont également fait l'objet de présentations spécifiques auprès de divers publics du monde juridique.

Priorité 5 : collaborations externes

L'Institut accorde une grande importance à ses relations avec les institutions qui poursuivent une mission équivalente à la sienne. C'est notamment le cas des autres organismes de réforme du droit au Canada réunis au sein de la Federation of Law Reform Agencies of Canada (FOLRAC), à laquelle l'IQRDJ a adhéré.

L'Institut est particulièrement soucieux de la place du Droit civil au sein de l'ordre juridique canadien et participe aux rencontres et travaux de la *Conférence sur l'harmonisation des lois au Canada*. Ainsi, la directrice générale de l'Institut Maya Cachecho assure la présidence du Groupe de travail sur l'harmonisation du droit des sociétés en nom collectifs et des joints-ventures au Canada.

Collaboration : FOLRAC et Commission du droit du Canada

Tout au cours de l'année 2020-2021, plusieurs rencontres ont (virtuellement) été tenues entre des membres de FOLRAC. On prévoit que le prochain symposium (en présence) de FOLRAC sera organisé au mois de mai 2022 et sera organisé par la Commission du droit de l'Ontario.

Lors du budget déposé en mars 2021, le gouvernement fédéral annonçait la création d'une nouvelle Commission du droit du Canada. Des sommes de 18 millions de dollars sont réservées pour les fins de sa création, au cours des 5 prochaines années. Une rencontre avec le ministre David LAMETTI et les représentants des différentes commissions provinciales et québécoise a été tenue le vendredi 14 mai, concernant les conditions de mise sur pied de la Commission et sur les conditions susceptibles d'en assurer la pérennité.

Cette initiative sera l'occasion de consolider les liens entre l'IQRDJ avec les autres commissions canadiennes, notamment en favorisant la conception de projets sur les thèmes qui intéressent en priorité le gouvernement fédéral (racisme, droits autochtones et environnement) ou exigent un certain travail d'harmonisation des lois.

Priorité 6 : Gouvernance, fonctionnement et administration

La mise sur pied de l'*Institut québécois de réforme du droit et de la justice*, a exigé dès la première année, un important travail de structuration, et l'établissement de procédures internes capables de garantir l'indépendance de l'Institut. Ces conditions de gouvernance influent également sur la pérennité de ses activités.

1- Gestion générale de l'Institut

Au cours de l'année 2020-2021. L'IQRDJ a pu compléter son inscription au registre de l'Autorité des marchés publics. L'Institut poursuit actuellement ses démarches pour l'obtention du statut d'organisme de bienfaisance.

Rappelons que l'Institut a été créé par voie d'incorporation, il a obtenu un enregistrement à la TPS, à la TVQ et à la DAS (*déduction à la source*).

Sur le plan comptable, sa gestion est assurée par la firme Gestias. L'Institut a retenu les services d'un auditeur chargé d'établir annuellement les États financiers de la corporation (Massie-Turcotte). Les comptes de l'Institut sont hébergés à la Caisse Desjardins.

Tout au cours de l'année 2020-2021, le Comité exécutif a fait réaliser une étude sur la structure, le statut juridique, le financement et le fonctionnement de près de 70 organismes, Commissions et Instituts poursuivant, au sein d'autres juridictions, la même mission que l'IQRDJ. Une étude exhaustive de ces modalités d'organisation et d'action viendra éclairer les options susceptibles de baliser l'évolution de l'Institut au cours des prochaines années.

2- Gouvernance de l'Institut

L'année 2020-2021 a permis d'évaluer la pertinence et le bon fonctionnement des structures de l'IQRDJ : *Conseil de l'Institut*, *Comité exécutif* et *Comité scientifique*. On s'est assuré du remplacement graduel des membres sortants de l'Institut, notamment du fait de leur nomination à la magistrature. Le Site Web de l'Institut présente le profil des membres actuels siégeant sur nos instances de même que les titulaires des responsabilités qui incombent à ses dirigeants. Le tableau 1 présente une liste des membres de l'Institut au 15 juin 2021.

Tableau 2 : Matrice des mandats IQRDJ 2019-2025 — à jour au 15 juin 2021

Nom	Organisme de rattachement	Terme prévu (Règlements généraux)	Renouvellement
Audet Pierre E.	<i>Comité initiateur</i> « conseiller »	3 AGA + 1 an (+1) <i>Puis dissolution du poste</i>	2021 CE (2022)
Beausoleil Danielle	Chambre des Notaires	2 ans + 2 ans	2021
Bélanger, Claudie (vacance de Luc Huppé)	Cour du Québec (magistrature)	1 an + 2 ans (+ 2ans)	Tacite 2020 2022
Boulangier, Jacques (vacance de Sylvain Bourassa)	Tribunal administratif du Québec (magistrature)	2 ans + 2 ans	2021
Brizard Christiane	Ordre des Comptables (ordres professionnels)	2 ans + 2 ans + 2 ans	2021, 2023
Brodeur Johanne	Cour supérieure (magistrature)	1 an + 2 ans	Tacite 2020
Charbonneau Ariane	Éducaloi (communautaire)	2 ans + 2 ans	2021
Corte Elizabeth	<i>Comité initiateur</i> « secrétaire »	3 AGA + 2 ans <i>Puis dissolution du poste</i>	2021 CE
Devinat Mathieu	USherbrooke	1 an + 2 ans	Tacite 2020
Fafard-Marconi, Jennifer (vacance de Geeta Narang)	CJP (communautaire)	1 an + 2 ans (+2 ans)	Tacite 2020 (2022)
James Yolande	Représentante du public	1 an + 2 ans	Tacite 2020
Janda Richard	McGill	2 ans + 2 ans	2021
Labrecque Élise	MJQ	2 ans + 2 ans + 2 ans	2021, 2023
Martel Jean-Luc	Représentant du public	2 ans + 2 ans + 2 ans	2021, 2023
Noreau Pierre	UdeM « Président »	2 ans + 2 ans + 2 ans	2021, 2023
Paré Mona	uOttawa	1 an + 2 ans	Tacite 2020

Pariseau-Legault, Pierre (vacance de Frédéric DOUTRELEPONT)	UQO	2 ans + 2 ans + 2 ans	2021, 2023
Roch François	UQAM	2 ans + 2 ans + 2 ans	2021, 2023
Rolland François	Comité initiateur « conseiller »	3 AGA + 1 an (+1) <i>Puis dissolution du poste</i>	2021 CE (2022)
Sarrazin Marie-Claude	Comité initiateur « conseillère »	3 AGA + 1 an (+1) <i>Puis dissolution du poste</i>	2021 CE (2022)
Sauvé Marc	(Barreau du Québec) Comité initiateur « Trésorier »	(1 an + 2 ans) 3 AGA + 2 ans	Tacite 2020 et 2021 CE
St-Louis Huguette	Comité initiateur « Vice-présidente »	2 ans + 2 ans + 2 ans	2021 CE, 2023CE
Tardif, Valérie (vacance d'Alexander Pless)	Justice Canada	2 ans + 2 ans (+2 ans)	2021 (2023)
Vézina Christine	U Laval	2 ans + 2 ans	2021

3- Activités des instances de l'IQRDJ

Les instances de l'Institut se réunissent sur une régulière selon un calendrier prédéfini :

Séances régulières du Conseil de l'Institut :

15 septembre 2020
17 novembre 2020
19 janvier 2021
16 mars 2021
18 mai 2021
15 juin 2021

Séances régulières du Comité exécutif :

8 septembre 2020
14 octobre 2020
11 novembre 2020
13 janvier 2021
10 février 2021
10 mars 2021
14 avril 2021
12 mai 2021
9 juin 2021

Le Comité scientifique :

Plusieurs rencontres et échanges ont été nécessaires au développement et des projets de recherche, notamment les projets 3, 4 et 5.

4- Personnel d'administration et de recherche

Administration :

Au cours de l'année 2020-2021, les fonctions suivantes ont été occupées par divers professionnels au sein de l'Institut, et trois postes ont été créés en vue d'assurer le fonctionnement de l'IQRDJ et la conduite de ses projets (en italique) :

Directrice générale	Maya Cachecho
<i>Conseillère aux instances</i>	Valérie Costanzo
<i>Coordonnatrice logistique de la Grande Assemblée</i>	Valérie Costanzo
<i>Coordonnateur programmation de la Grande Assemblée</i>	Yan Sénéchal
Soutien à l'organisation de la Grande Assemblée	Philippe Poulette

Projets de recherche :

8 étudiants à la maîtrise et au doctorat ont été engagés dans les différents projets de recherche de l'Institut :

Projet 1 : justice de proximité — Chantier 1
Samuel Grondin
Projet 1 : justice de proximité — Chantier 2
Ann-Sophie Isabel
Marie Talaïa-Coutandin
Sophie Audette-Chapdelaine
Marie-Sophie Demoflys
Thomas Windisch
Projet 2 : justice en temps de COVID
Shana Chaffai-Parent
Projet 4 : acte notarié électronique
André Huy Phan

Étude menée par l'IQRDJ :

Étude comparée sur les organismes de réforme du droit dans le monde
Me Rym Laoufi, sous la responsabilité du juge Pierre E. Audet, membre de l'exécutif de l'IQRDJ.